

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 01 février à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Nedde, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23 janvier 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	25	4	29	29	1

Pour	Contre	Abstention
29	0	0

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUMONT ST PRIEST Hubert, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative : GORGE Christine

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine a donné pouvoir à BAUDEMONT Dominique, BOUR Coline a donné pouvoir à Evelyne MARQUES, GASCHET Gérald a donné pouvoir à Jean-Pierre BOSDEVIGIE, GORA Richard a donné pouvoir à Mélanie PLAZANET

Membres excusés : CHAMPAUD Marc, ECHASSERIAU Vincent, SIMON Isabel

Membres absents : BODIN Pascal, COLIN Juliana, SUDRON Frédéric

Secrétaire de séance : LEBLANC Christian

PERSONNEL

Délibération n° 08-2024 : Recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins temporaires, saisonniers ou de remplacement

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3-1°, 3-2°, 3-1 ;
Considérant qu'il s'avère nécessaire de recourir à du personnel contractuel pour assurer les remplacements pendant les périodes de vacances du personnel permanent de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, pendant les congés de maladie, dans le cadre de besoins saisonniers, temporaires ou de remplacement ;

Madame la Présidente précise que ce personnel contractuel est recruté sur la base du :

- grade d'adjoint technique entre le 1^{er} échelon et le 12^{ème} échelon – Echelle C1 pour la filière technique pour effectuer des missions d'entretien des locaux, des missions de collecte des ordures ménagères et assimilés, des missions d'accueil et/ou d'entretien des locaux ou du matériel à la piscine communautaire ;
- grade de technicien entre le 1^{er} et le 12^{ème} échelon (suivant expérience et qualification) – Echelle C2 pour la filière technique pour effectuer des missions relatives au SPANC ;
- grade d'adjoint administratif entre le 1^{er} échelon et le 12^{ème} échelon – Echelle C1 pour la filière administrative pour effectuer des missions d'accueil et de secrétariat ;
- grade d'attaché entre le 1^{er} et le 10^{ème} échelon pour la filière administrative pour effectuer des missions de direction ou de chargé de projet;
- grade d'adjoint du patrimoine entre le 1^{er} échelon et le 12^{ème} échelon – Echelle C1 pour la filière culturelle pour effectuer des missions de chargé d'accueil en bibliothèque.
- grade d'adjoint d'animation entre le 1^{er} échelon et le 12^{ème} échelon - Echelle C1 pour la filière animation pour effectuer des missions d'agent d'accueil Petite Enfance en crèche
- grade d'éducateur de jeunes enfants entre le 1^{er} échelon et le 10^{ème} échelon pour la filière sociale pour effectuer des missions d'éducateurs de jeunes enfants en crèche
- grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe entre le 1^{er} échelon et le 12^{ème} échelon Echelle C2 pour la filière médico-sociale pour effectuer des missions d'auxiliaire de puériculture en crèche

Pour les maîtres nageurs sauveteurs titulaires du BEESAN, ou du BPJEPS AAN le recrutement s'effectue sur le 8^{ème} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe (ETAPS) ; les leçons de natation sont perçues par le MNS.

Pour ceux qui sont titulaires du BNSSA, le recrutement s'effectue sur le 8^{ème} échelon du grade d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié (OTAPS). Il est prévu, en outre, la mise à disposition de logements à titre gratuit pour les membres de l'équipe de surveillance des bassins.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire décident, après en avoir délibéré, de :

- **AUTORISER** Madame la Présidente à procéder au recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins temporaires, saisonniers ou de remplacements dans les conditions définies ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer les contrats de recrutements et dire que les crédits sont inscrits aux budgets concernés.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme
A Eymoutiers, le 02 février 2024

La Présidente,

Mélanie PLAZANET
Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 06 FEV. 2024
Publié le : 06 FEV. 2024